

Le Dossier du Maître d'Ouvrage

Rédigé sous la responsabilité du Grand Port Maritime du Havre, il présente les objectifs et les caractéristiques du projet soumis au débat public. Vous pourrez vous le procurer sur simple demande adressée par courrier (carte T) ou mail à la CPDP. Ce dossier existe sous forme informatique ou papier. Il est également consultable sur le site Internet de la Commission : www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org

Le cahier d'acteur

Chaque cahier d'acteur exprime les avis, positions ou propositions rédigés par un ou plusieurs acteurs : association, élu, particulier ou entreprise, etc. Edités (sur la base d'une maquette commune) et diffusés par la Commission Particulière, ils seront mis à la disposition de chacun sur simple demande, au même titre que tous les documents du débat. Ils seront disponibles au siège de la Commission comme lors de chaque réunion publique ou par le biais du site Internet.

Le Journal du Débat

Média de la Commission qui accompagne le déroulement, il suit l'actualité du débat public. 3 numéros dont celui-ci seront édités. Ils seront disponibles à l'entrée de toutes les réunions publiques.

Le site internet

www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org sur lequel vous retrouverez tous les documents du débat, le calendrier des réunions, les réponses aux questions posées, etc. Durant la période officielle du débat public le site Internet sera interactif et vous permettra de poser vos questions ou de faire part de vos avis et contributions.

Les réunions publiques

Généralistes, thématiques, de proximité, elles sont l'occasion unique de confronter vos idées sur le projet dans un esprit constructif et dans la sérénité.

Le verbatim

A l'occasion de chaque réunion publique, l'intégralité des propos est enregistrée et le verbatim ainsi constitué est mis à votre disposition sous huitaine sur le site Internet de la CPDP.

La synthèse du dossier

Jointe à ce premier numéro du Journal du Débat, elle a été adressée à l'ensemble des habitants des communes riveraines de l'estuaire de la Seine. Vous pouvez en obtenir d'autres exemplaires sur simple demande auprès de la CPDP. Elle est également consultable sur le site Internet de la Commission.

Les questions écrites

Adressées soit pendant les réunions publiques, soit par courrier (carte T), soit par e-mail ou sur la page interactive du site Internet de la Commission, ces questions recevront des réponses écrites qui seront mises en ligne afin que tout un chacun puisse en prendre connaissance. La CPDP veillera à ce que chaque question reçoive une réponse sous trois semaines.

Les questions orales

Durant les réunions publiques une large part du temps est consacrée au débat avec le public. Chacun aura la possibilité de demander la parole, afin d'exprimer son point de vue et de poser sa ou ses questions opportunes dans le respect du temps de parole accordé (les interventions longues pouvant être faites par écrit).

Je souhaite recevoir

les documents du débat public (Journal du débat, Cahiers d'Acteur...)

le dossier du Maître d'Ouvrage - format papier le dossier du Maître d'Ouvrage - CD Rom

Je souhaite poser une question (une seule question par imprimé) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

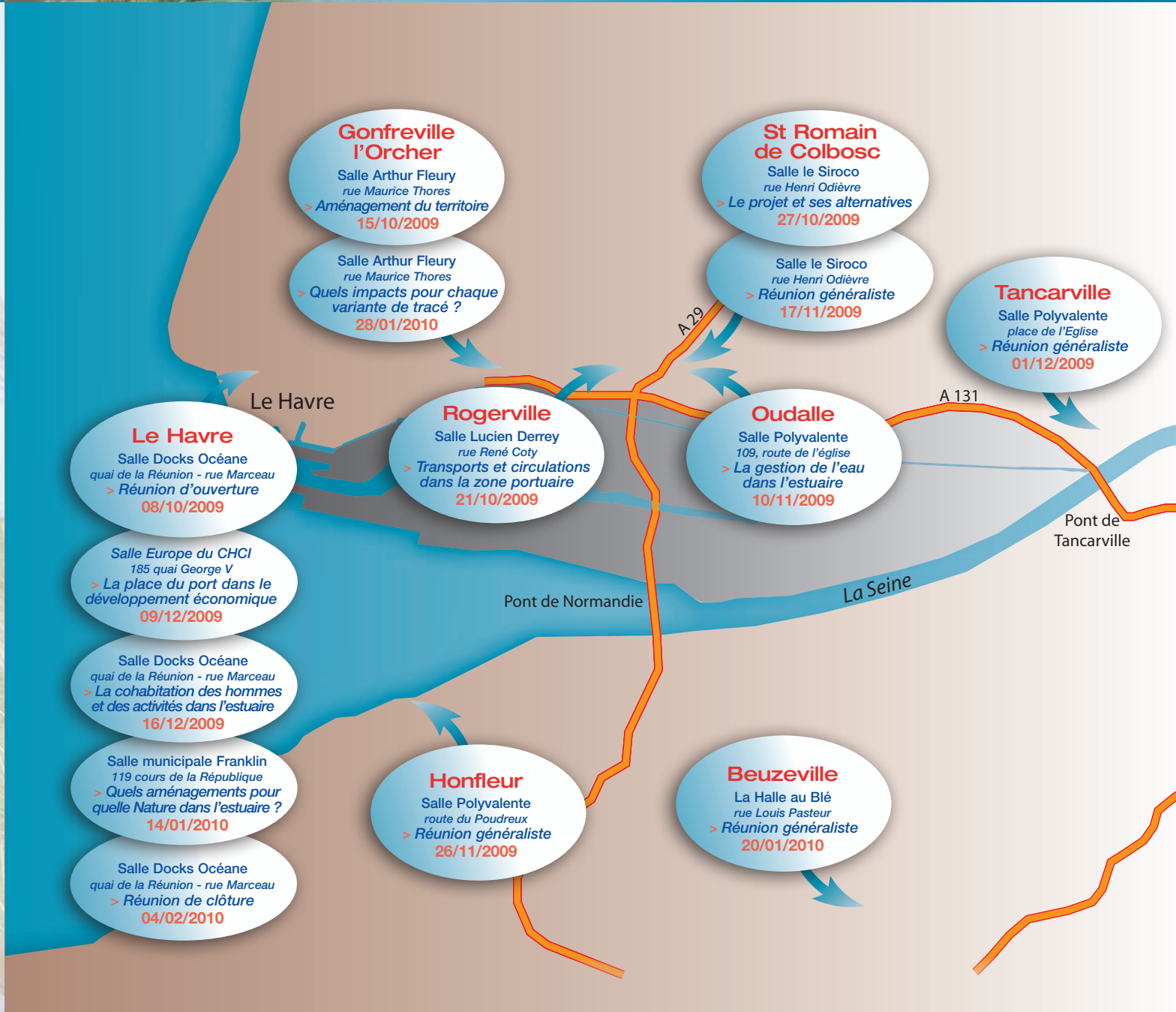
Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

L'ensemble des documents du débat public peut vous être adressé sur simple demande ou abonnement gratuit (par téléphone, carte T, page interactive du site Internet). Ils seront à votre disposition à l'entrée des salles des réunions publiques.



Directeur de la publication :
Claude GUILLERME

Comité de rédaction :
Sylvie HAUDEBOURG, François NAU, Alain RADUREAU, Jean-Michel BOUILLLOT

Conception, rédaction, réalisation :
Vae Solis Corporate - 15, rue Henri Heine - 75016 Paris
Tél. : 01 53 92 80 00 - Fax : 01 45 27 61 60

Crédits photos : CPDP / DR

Imprimé à 145 000 exemplaires
ISSN : en cours.

Contacts
Commission Particulière du Débat Public (CPDP)
Centre Havrais de Commerce International (CHCI)
Entresol droit, boîte n° 30 - 185, quai George V - 76600 Le HAVRE
Tél. : 02 35 41 44 10 - Fax : 02 32 41 44 14

secretariatgeneral@debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org
www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org



Projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre

8 octobre 2009 - 7 février 2010 : 4 mois pour prendre part au Débat Public qui s'ouvrira prochainement au Havre !



Un nouveau débat public au Havre ! Un débat portant sur l'extension des infrastructures portuaires et sur le prolongement du Grand Canal. Un débat qui intéresse tous les riverains de l'estuaire de la Seine car il s'inscrit dans une double perspective, celle du développement des activités portuaires et donc du développement économique du Havre comme de sa région, et celle du développement durable ! Un débat qui engage tout un territoire et qui ouvre sur l'avenir ! La loi du 27 février 2002, et c'est là une particularité française, a instauré le principe et la mise en œuvre du Débat Public en amont des décisions finales relatives aux grands projets touchant à l'Aménagement du Territoire.

Le débat sur l'extension des infrastructures portuaires et le prolongement du grand canal du Havre qui s'ouvrira le 8 octobre 2009 est une opportunité pour chacun, de s'informer et d'apporter au Maître d'Ouvrage, le Grand Port Maritime du Havre, un avis, une suggestion, un enseignement susceptible de l'éclairer au moment des décisions finales relatives au projet. C'est donc une occasion de permettre à des opinions diverses de s'afficher, de favoriser la confrontation de différents points de vue et d'encourager l'expression la plus large. La Commission Particulière du Débat Public (CPDP), que je préside, veillera au respect des conditions permettant la réalisation d'échanges riches, ouverts et variés entre le Maître d'Ouvrage, les habitants et l'ensemble des acteurs. Le rôle de cette commission est d'organiser et d'animer le débat public. Elle doit en particulier garantir la qualité de l'information offerte comme les modalités de recueil des différents avis exprimés. Sa mission est aussi de préparer, à l'issue du débat, le compte-rendu à partir duquel le Président de la Commission Nationale du Débat Public dressera le bilan qui sera rendu public et remis au Maître d'ouvrage. La participation du plus grand nombre est essentielle. Habitants, élus, associatifs, syndicalistes, responsables du monde économique, vous êtes attendus à l'une ou l'autre des quatorze réunions organisées autour de l'estuaire entre le 8 octobre 2009 et le 7 février 2010. Les membres de la Commission Particulière comme moi-même, le Secrétaire Général et son équipe seront attentifs à l'accueil qui vous sera réservé.

Quel projet pour le port du Havre ?

- Le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre, est confronté à plusieurs enjeux à des échelles territoriales différentes :
- > Le premier enjeu est la désaturation des circulations (routières, fluviales et ferrées) à l'intérieur du port.
 - > Le deuxième enjeu concerne le développement du port, son rayonnement sur son hinterland et son rôle dans l'aménagement du territoire de la région.
 - > Le troisième enjeu est lié à la possibilité de réaffecter 160 à 580 hectares de foncier pour permettre l'extension de la zone industrialo-portuaire et l'accueil d'entreprises.
 - > Le quatrième enjeu et non le moindre, vise au respect du milieu naturel existant, de la faune et de la flore.
- La réponse à ces enjeux est au cœur du débat public.

Claude Guilleme



Qu'est-ce que la CNDP ?

La CNDP (Commission nationale du débat public) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) qui a pour mission d'organiser des débats publics sur les projets dont elle est saisie. Totalement neutre et indépendante, la Commission est garante devant le public de l'impartialité, de la transparence et de la sincérité du débat. Lorsque la CNDP décide d'organiser un débat public, elle crée, pour la durée du débat, une Commission particulière du débat public (CPDP), émanation de la CNDP, chargée d'organiser et d'animer le débat.

Véritable moment d'écoute et de dialogue, le débat public est l'occasion pour chacun de donner son avis sur les grands projets d'aménagement du territoire. C'est un cadre privilégié qui permet de débattre de tous les aspects d'un projet et de juger de son opportunité.

Un débat public, qu'est-ce que c'est ?



Depuis le 27 février 2002, la loi dite « démocratie de proximité » rend obligatoire la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par tout Maître d'Ouvrage potentiel dès lors qu'il a un projet d'aménagement important d'intérêt national et ce suivant les critères édictés par la loi. L'objectif d'une telle démarche de concertation, qui se situe bien en amont des procédures habituelles, est clair : permettre à chacun de s'exprimer sur le projet présenté par un Maître d'Ouvrage afin de réunir les éléments d'appréciation qui permettront au Maître d'Ouvrage d'approfondir sa réflexion aussi bien sur l'opportunité de son projet que sur les modalités de sa mise en œuvre.

Les valeurs d'un débat public

La vocation première du débat public est d'associer la population au processus d'élaboration des projets présentés. Trois grands principes sont garants de cette mission :

- **l'information et la transparence** : chaque citoyen doit disposer de l'ensemble des éléments d'information et obtenir des réponses claires aux questions qu'il se pose,
- **l'égalité de traitement** : toutes les personnes souhaitant s'exprimer doivent avoir la possibilité de faire valoir leur point de vue de manière équitable,
- **l'écoute et le respect de chacun** : un débat n'est fructueux que dans l'échange et la confrontation des arguments, dans un climat serein.

L'objet du débat public : le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre

La Commission nationale du débat public, sur saisine du Grand Port Maritime du Havre, a décidé le 3 décembre 2008 d'organiser un débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre. Dès le mois de mars 2009, la CPDP a rencontré les principaux acteurs concernés par le projet (associations, institutionnels, élus, etc.) afin de préparer le débat, en faisant ressortir les principaux thèmes à approfondir tels que ceux liés à l'opportunité du projet, à sa définition et à ses caractéristiques, à ses impacts (sociaux, économiques, environnementaux, etc.), aux modalités de financement et de réalisation éventuelles du projet.

Cette liste ne demande qu'à être enrichie par vos contributions. La Commission répond à vos suggestions, tout en restant maître de l'organisation du débat. Le débat public se veut être un exercice d'intelligence collective dont la réussite tient en grande partie à l'implication de chacun dans la réflexion.



La Commission : des membres neutres et indépendants

Depuis quelques mois, vous avez eu vent de l'installation de la Commission qui s'est établie au Havre avec pour mission d'organiser et d'animer un débat public sur le « **Projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre** » (Voir la synthèse du dossier du Maître d'Ouvrage).

Indépendante et totalement neutre, la Commission Particulière du Débat Public n'est pas une structure anonyme. Ses membres, une femme et quatre hommes, ont à cœur de favoriser l'expression de chacun, de développer la confrontation d'idées et de veiller au bon déroulement du débat dans le respect et l'écoute de tous.

Ecouter, respecter, permettre une expression équitable, diffuser les avis de tous et éclairer le choix du Maître d'Ouvrage !

Tels sont les principes de la CPDP. Concrètement, cela se traduit par quatre grandes missions :

- organiser et animer le débat public,
- diffuser la totalité de l'information de manière objective et transparente,
- mettre à la disposition de tous des moyens d'expression (réunions publiques, journaux du débat, Cahiers d'Acteur, site Internet, suivi des interpellations et des questions reçues et de leurs réponses, etc.),
- rédiger en fin de débat un compte-rendu qui synthétise l'ensemble des positions exprimées et dresse l'inventaire des contributions. Pour autant la Commission n'émet aucun avis ni recommandation sur le projet, elle n'est que le reflet de vos arguments.

Vos interlocuteurs :

Claude GUILLERME (Président de la CPDP), inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale en retraite, Claude GUILLERME a également été élu local, maire, conseiller général, vice-président d'une communauté urbaine et président d'une agence d'urbanisme. Il a siégé à la Commission Nationale du Débat Public de 2002 à 2007.

Sylvie HAUDEBOURG, ingénieure de formation, elle a travaillé à EDF puis à RTE en tant qu'expert, manager et directeur de projet de construction d'ouvrages électriques. Depuis 4 ans, elle intervient en appui d'établissements du secteur public sur des problématiques de concertation et de conduite du changement, et exerce la fonction de commissaire-enquêteur en Ile-de-France.

François NAU, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, il a travaillé pour l'Etat et pour une collectivité locale dans les domaines des constructions publiques, de la voirie et des transports, de l'eau et de l'environnement. Il est actuellement commissaire-enquêteur.

Alain RADUREAU, ingénieur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique. Depuis 20 ans il participe, au sein d'une équipe universitaire, à des recherches sur le fonctionnement biologique des systèmes côtiers. Il est, par ailleurs, fortement impliqué dans les actions de réflexions et de concertation menées sur le devenir de la Baie du Mont Saint Michel.

Jean-Michel BOUILLLOT, a exercé différentes fonctions au sein de cabinets ministériels, de grandes institutions, de collectivités locales et d'autorités administratives. Il est actuellement Secrétaire Général de la Mission Grand Nord-Est auprès du Préfet Hubert BLANC, pour la mise en place du Plan Grand Nord-Est.

La commission est également composée d'un Secrétariat Général, chargé de l'administration, de l'organisation et du suivi du débat. Il assure la gestion de la communication et des relations avec les acteurs, le public, la presse, et les services de l'Etat. Il est placé sous la direction de **Frédéric AUCHER**, Secrétaire Général.

A votre écoute durant toute la durée du débat public, le Secrétariat Général se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



3 questions à...

François Nau



Pourquoi avoir accepté de devenir membre de la CPDP Projet de prolongement du grand canal du Havre ?

Il m'a paru utile de compléter mon expérience administrative et de commissaire enquêteur, en participant au pilotage et à la tenue d'un débat public portant sur un projet intéressant.

Qu'attendez-vous de ce débat ?

J'attends que le débat permette une émergence et un partage d'une vision objective et complète des enjeux du projet, tant économiques, sociaux et environnementaux, avec tous ceux qui sont les plus concernés.

Comment la commission a-t-elle accompagné le Maître d'Ouvrage dans l'élaboration de ce projet ?

Nous avons suggéré au Maître d'Ouvrage des adaptations structurelles, ainsi que des modifications sur la forme du projet, afin qu'il soit le plus compréhensible possible du grand public :

- en le clarifiant et en le complétant : particulièrement par l'indication des références des études et de justifications plus étayées,
- en améliorant la logique de présentation et sa compréhension - compte tenu de la complexité du contexte,
- en retenant un même type de description des solutions alternatives : fonctionnalités, avantages et inconvénients.



Alain Radureau

Vous êtes ingénieur de recherche à l'INRA, quels sont vos domaines privilégiés de recherches ?

J'exerce mes fonctions au sein d'une équipe de recherche de l'Université de Rennes 1, cette équipe est liée au Service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle. La thématique sur laquelle travaille notre équipe est : Biodiversité Fonctionnelle et Gestion des Territoires. Pour ma part, je travaille essentiellement sur le fonctionnement des systèmes côtiers.

Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser au débat public ?

Mon terrain de recherche habituel est la Baie du Mont Saint Michel sur laquelle je travaille depuis 20 ans. Je suis donc souvent appelé à participer, en tant qu'expert, à des opérations de concertations sur le devenir ou la gestion de ce site. Cette expérience m'a permis de réfléchir sur la place et l'importance du débat avec le public dans la genèse des décisions d'aménagement du territoire. Je souhaitais donc mettre cette expérience au service du Débat Public et d'autant plus s'il se déroule dans un contexte très différent de celui dans lequel je travaille habituellement.

Comment concilier votre expertise et le projet du GPMH, tout en conservant la neutralité et l'indépendance de la Commission ?

Ma pratique de la recherche sur les écosystèmes me permet d'analyser sereinement à la fois les études réalisées par le GPMH et les arguments des opposants au projet afin de jouer le rôle de médiateur de tous ces aspects vers mes collègues de la Commission particulière. Par ailleurs, je pense que la fonction du débat public est précisément, d'éclairer, par la confrontation et l'approfondissement des argumentaires des uns et des autres, l'ensemble des enjeux du projet. Je suis donc très à l'aise dans ce rôle d'animateur du débat public.



LETTRE
20 g
Valable jusqu'au
28/02/2010



Coupon à détacher et à retourner sans affranchir

CPDP
CHCI
AUTORISATION 89735
76079 LE HAVRE CEDEX